



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 2961

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que la réalisation de très grandes infrastructures (aéroport régional, ligne TGV...) nécessite au moment des études et des travaux un travail considérable de la part des élus et des employés municipaux des communes dont le territoire est concerné. Dans le cas de certaines petites communes rurales, les aléas liés à un grand chantier peuvent conduire un maire à consacrer plus du quart de son temps à régler les problèmes pratiques ou juridiques ; parfois même, la commune est obligée d'augmenter l'importance des horaires du secrétaire de mairie. Dans ces conditions, et lorsque la réalisation de l'infrastructure en cause entraîne des contraintes anormalement importantes, elle lui demande s'il ne pense pas que le maître d'ouvrage devrait indemniser au moins partiellement les collectivités locales concernées.

Texte de la réponse

La réalisation de très grandes infrastructures requiert un effort important de la part des élus et des services des collectivités concernées. Même si le responsable de l'opération est l'Etat, une collectivité, ou une entreprise, la commune d'implantation doit faire face aux implications sur son territoire. En fonction de la nature du chantier et de ses conséquences, le responsable du chantier est conduit à prendre en charge certaines dépenses par exemple au titre du rétablissement des voies. En ce qui concerne la charge de travail supplémentaire pour les élus et les services, la diversité des situations ne paraît pas se prêter à l'édiction d'une règle nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2961

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 avril 2013

Question publiée au JO le : [14 août 2012](#), page 4740

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4774